commissaire
aux comptes

Le Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattaché à la CRCC de Toulouse

Monsieur Fabrice BAUER

24, Avenue Marcel Dassault

31500 TOULOUSE

ASSOCIATION FREEFORM

Sise 38, Rue des Anges 31200 TOULOUSE

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2021

Le 20 Mai 2022

ASSOCIATION FREEFORM

38, Rue des Anges 31200 TOULOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2021

En exécution de la mission qui nous a été confiée par une décision de l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FREEFORM relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formulation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « subventions reçues et fonds dédiés » de l'annexe explique les modalités de rattachements aux exercices comptables des subventions reçues des financeurs. Nos travaux ont consisté à vérifier le respect de ces modalités de rattachement et des décisions prises à ce sujet par les organismes financeurs.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Toulouse le 20 Mai 2022

Commissaire aux comptes

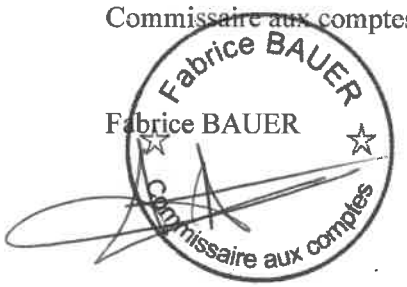

Fabrice BAUER

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FREEFORM

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois) Net	%	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	13 840,00	13 840,00			10 737,00	18,33	
Immobilisations corporelles							
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	19 609,40	7 044,52	12 564,88	13,68	14 880,83	25,41	
. Autres immobilisations corporelles	7 796,98	4 356,55	3 440,43	3,74	3 336,95	5,70	
Immobilisations financières							
. Autres	1 555,00		1 555,00	1,69	1 555,00	2,65	
TOTAL (I)	***42 801,38***	***25 241,07***	***17 560,31***	19,11	***30 509,78***	52,09	
ACTIF CIRCULANT							
Créances							
. Autres	3 882,00		3 882,00	4,23	513,48	0,88	
Disponibilités	70 096,19		70 096,19	76,30	27 548,00	47,03	
Charges constatées d'avance	333,06		333,06	0,36			
TOTAL (II)	***74 311,25***		***74 311,25***	80,89	***28 061,48***	47,91	
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecarts de conversion Actif (V)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***117 112,63***	***25 241,07***	***91 871,56***	100,00	***58 571,26***	100,00	

Fabrice BAUER ☆ ☆ Commissaire aux comptes

FREEFORM

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	6 694,16	7,29		
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	29 592,50	32,21	31 040,18	53,00
Excédent ou déficit de l'exercice	618,01	0,67	-1 447,68	-2,46
Situation nette (sous total)	36 904,67	40,17	29 592,50	50,52
TOTAL (I)	***36 904,67***	40,17	***29 592,50***	50,52
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés	35 000,00	38,10		
TOTAL (II)	***35 000,00***	38,10		
PROVISIONS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 011,64	6,54	7 240,96	12,36
Dettes fiscales et sociales	13 955,25	15,19	21 228,71	36,24
Autres dettes			509,09	0,87
TOTAL (IV)	***19 966,89***	21,73	***28 978,76***	49,47
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**91 871,56**	100,00	***58 571,26***	100,00

Fabrice BAUER
Commissaire aux comptes

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

FREEFORM

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Ventes de biens et services						
- Ventes de prestations de services			3 900,00		-3 900	-100,00
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	226 565,34		136 905,48		89 660	65,49
- Ressources liées à la générosité du public						
Autres produits	2,66				2	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	***226 568,00***		***140 805,48***		***85 763***	60,91
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	58 967,48		63 377,63		-4 410	-6,95
Impôts, taxes et versements assimilés	3 477,10		2 602,70		875	33,63
Salaires et traitements	79 343,73		56 184,63		23 159	41,22
Charges sociales	30 132,76		15 760,88		14 372	91,19
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 210,58		4 268,99		10 942	256,37
Reports en fonds dédiés	35 000,00				35 000	N/S
Autres charges	8,93				8	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	***222 140,58***		***142 194,83***		***79 946***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***4 427,42***		***-1 389,35***		***5 816***	418,72
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	62,98				62	N/S
Total des produits financiers (III)	***62,98***				***62***	N/S
CHARGES FINANCIERES:						
Intérêts et charges assimilées	145,89		33,32		112	339,39
Total des charges financières (IV)	***145,89***		***33,32***		***112***	339,39
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***-82,91***		***-33,32***		***-49***	-148,47
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***4 344,51***		***-1 422,67***		***5 766***	405,49
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion	318,50				318	N/S
Sur opérations en capital			0,03			
Total des produits exceptionnels (V)	***318,50***		***0,03***		***318***	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	4 045,00		20,00		4 025	N/S
Sur opérations en capital			5,04		-5	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VI)	***4 045,00***		***25,04***		***4 020***	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***-3 726,50***		***-25,01***		***-3 701***	N/S
Total des produits (I + III + V)	226 949,48		140 805,51		86 144	61,18

Fabrice BAUER ☆ Commissaire aux comptes ☆

FREEFORM

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	226 331,47	142 253,19	84 078	59,10
EXCEDENT OU DEFICIT	***618,01***	***-1 447,68***	***2 065***	142,71

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS :

Dons en nature

Prestations en nature

Bénévolat

TOTAL

CHARGES :

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens et services

Prestations

Personnel bénévole

TOTAL

Fabrice BAUER
Commissaire aux comptes

FREEFORM

Annexe des comptes annuels 2021

PREAMBULE

FREEFORM est une association ayant pour vocation de développer et soutenir des actions d'intérêt général sur les problématiques liées aux rassemblements festifs, culturels et musicaux, principalement ceux organisés par les jeunes et les amateurs et ce sur l'ensemble du territoire français.

Les moyens utilisés pour satisfaire à son objet sont les suivants :

- Mise en place de missions et d'actions d'ingénierie sociale et culturelle,
- Recherche, expérimentation et prospective sur les thématiques objets,
- Mise en place d'outils de communication et action de formation à l'attention des publics impliqués : jeunes, organisateurs, services publics, élus locaux...,
- Organisation de manifestations participant à ces objectifs,
- Accueillir des jeunes en service civique au sein de la structure, dans le respect du cadre affecté à ces missions,
- Tout autre moyen nécessaire à la réalisation des objectifs de l'association.

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 91 871,56 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 618,01 E.

Fabrice BAUER Commissaire aux comptes

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

FREEFORM

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité.

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

FREEFORM

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Fabrice BALER Commissaire aux comptes

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

FREEFORM

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 840			13 840
Immobilisations corporelles	25 145	2 261		27 406
Immobilisations financières	1 555			1 555
TOTAL	**40 540**	**2 261**		**42 801**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 103	10 737		13 840
TOTAL I	3 103	10 737		13 840
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	6 927	4 474		11 401
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	6 927	4 474		11 401
TOTAL GENERAL (I+II)	**10 030**	**15 211**		**25 241**

Fabrice BAUER ☆ Commissaire aux comptes ☆

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	333	333	
TOTAL	**333**	**333**	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	3 682
TOTAL	3 682

Fabrice BAUER Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise			6 694		6 694
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	31 040	-1 448			29 593
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 448				618
Dont générosité du public					
Situation nette	**29 593**	**-1 448**	**6 694**		**36 905**
Situation nette dont générosité du					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**29 593**	**-1 448**	**6 694**		**36 905**
TOTAL dont générosité du public					

Fabrice BAUER Commissaire aux comptes

Analyse des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						35 000	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL						**35 000**	

Fabrice BAUER
Commissaire aux comptes

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 012	6 012		
Dettes fiscales et sociales	13 955	13 955		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**19 967**	**19 967**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	5 785
Dettes fiscales et sociales	3 832
Autres dettes	
TOTAL	9 616

Fabrice BAUER
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions reçues et fonds dédiés

Utilisation subvention du ministère de l'éducation :

Action 1 : Veille, médiation et accompagnement des jeunes organisateurs de rassemblements festifs et structuration du réseau

Subvention DJEPVA = 75 000 euros

Subvention FONJEP à recevoir = 3 582 euros

Subvention non utilisée au 31/12/21 = 35 000 euros pour le volet communication et le volet déplacements.

a) Objectifs :

Fabrice BAUER
Commissaire aux comptes

- Mise en place de l'appel a initiative « La bulle d'R », accompagnement et soutien de projets organisés par les jeunes ;
- Accompagnement individualisé à Ia mise en place de rassemblements festifs sur sollicitation des jeunes, des services de l'Etat ou de collectivités ;
- Promotion du réseau des médiateurs rassemblements festifs et mise en place d'un annuaire national ;
- Veille et prospective rassemblements festifs organisés par les jeunes, rédaction de notes et rapport à ('attention du groupe de travail interministériel sur les rassemblements festifs et des services concernés par ces pratiques.

b) Publics visés :

Membres ou adhérents du réseau associatif, bénévoles, jeunes adultes et adultes organisateurs de tous types de rassemblements festifs.

c) Localisation :

Action nationale

d) Moyens mis en oeuvre :

Mise à disposition des moyens techniques et opérationnels nécessaires pour mener à bien les objectifs ci-dessus mentionnes dont :

- Poste de responsable du dispositif,
- Coordination et direction,
- Location de salles,
- Communication (opération web),
- Déplacements,
- Matériel bulle d'R

Action 2 : Actions de sensibilisation aux bonnes pratiques, formation et valorisation des acquis des jeunes organisateurs de rassemblements festifs



Subvention DJEPVA = 75 000 euros

a) Objectifs :

- Mise en place d'un site info-ressources comprenant des vidéos, conseils et informations concernant l'organisation de rassemblements festifs et relai sur les réseaux sociaux ;
- Mise en place de sessions de formations en présentiel ou en ligne a l'attention des organisateurs mais aussi des élus locaux et des personnels des services de l'état concernant la mise en place de rassemblements festifs ;
- Mise en place d'un dispositif permettant de valoriser les acquis de l'expérience pour les jeunes organisateurs, tant dans les compétences sociales et humaines qu'au niveau professionnel.

b) Publics visés :

Membres ou adhérents du réseau associatif, bénévoles, jeunes, jeunes adultes et adultes organisateurs de tous types de rassemblements festifs.

c) Localisation :

Nationale

d) Moyens mis en oeuvre :

Mise à disposition des moyens techniques et opérationnels nécessaires pour mener à bien les objectifs ci-dessus mentionnés dont :

- Poste d'animateur réseau,
- Coordination et direction,
- Location de salles,
- Communication (opération web),
- Déplacements.

Fabrice BAUER
Commissaire aux comptes

Action 3 : Sensibilisation, formation et accompagnement des jeunes organisateurs de rassemblements festifs et accompagnement à la professionnalisation des organisateurs de rassemblements festifs plus expérimentés

Subvention MILDECA = 50 000 euros

a) Objectifs :

- Information et formation des jeunes organisateurs d'événements festifs : Création et diffusion de contenus d'information et 'de formation en ligne a destination des organisateurs d'événements festifs (notamment sur Ia réduction des réductions, La réglementation des débits de boissons, les premiers secours, le cadre réglementaire des événements festifs dans son ensemble) ;

- Soutien et développement de l'appel a initiatives « la Bulle d'R » a destination des jeunes organisateurs, Accompagnement des jeunes organisateurs lauréats du dispositif tout au long du processus et intervention, sur site, lors des événements organisés ;
- Promotion, Accompagnement et formation a la réduction des risques (Rdr) :

Organisation de formation a l'attention des jeunes organisateurs lauréats d'appel initiative « Bulle d'r » et étude pour la mise en place d'un dispositif de MOOC « Rdr à l''attention des jeunes organisateurs.

b) Publics visés :

Membres ou adhérents du réseau associatif, bénévoles, jeunes, jeunes adultes et adultes organisateurs de tous types de rassemblements festifs

c) Localisation :

Nationale

d) Moyens mis en oeuvre :

Fabrice BAUER Commissaire aux comptes

Mise à disposition des moyens techniques et opérationnels nécessaires pour mener à bien les objectifs ci-dessus mentionnés dont :

- Poste d'animateur réseau,
- Mise en place d'un service de réduction des risques au sein de l'association (2/3 ETP)
- Coordination et direction,
- Location de salles,
- Communication (opération web),
- Déplacements,
- Matériel bulle d'R,

FREEFORM

Utilisation subvention du ministère de la culture :

Subvention 22 000 euros

Subvention destinée à la poursuite des actions en faveur de l'accompagnement de la médiation et du soutien aux artistes amateurs dans le domaine de la musique électronique.

Imputation sur les crédits ouverts au budget opérationnel de programme de la direction générale de la création artistique : pour l'exercice 2021 : Programme 0361 - Action 02 - Sous-action : 22 - Titre : 6 - Catégorie : 64 - code activité : 0361001109O1.



AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	4	
TOTAL	**5**	**0**



Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 840 euros.

commissaire
aux comptes

Le Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattaché à la CRCC de Toulouse

Monsieur Fabrice BAUER

24, Avenue Marcel Dassault

31500 TOULOUSE

ASSOCIATION FREEFORM

Sise 38, Rue des Anges 31200 TOULOUSE

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 Décembre 2021

Le 20 Mai 2022

ASSOCIATION FREEFORM

38, Rue des Anges 31200 TOULOUSE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementés

Exercice clos le 31 Décembre 2021

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Toulouse le 20 Mai 2022

Commissaire aux comptes

Fabrice BAUER

